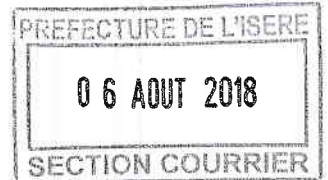


**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 35**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



dimanche 29 juillet à 19h

L'an deux mil dix-huit, le ~~samedi 21 juillet à 16h30~~, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le ~~mardi 17~~ <sup>24</sup> juillet 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, , Michel JORCIN,

**ABSENTS :** edouard bos ; parick hustache, marc pariset

**POUVOIRS :**

Madame Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : règlement de la facture n°2018-7 de l'entreprise FX Montagne pour la réalisation d'aménagements sur le chemin historique d'Oulles**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la facture n°2018-7 adressée par l'entreprise FX Montagne et Paysage. Au cours du chantier, des aménagements complémentaires se sont révélés nécessaires, aussi le montant facturé est supérieur de 1 240,00 € HT à la commande initiale.

Les prestations ayant été réalisées conformément à la commande, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au règlement de cette facture un montant total de 7 920,00 € HT soit 9 504,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité ~~OU PAS~~,  
autorise ~~OU PAS~~ Monsieur le Maire à procéder au règlement de la facture précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD

